



CONCEPT D'URGENCE **ASSOCIATION CATIMINI**

Procédure à respecter en cas d'incident ou d'urgence.

- 1) Absence non annoncée d'un enfant à la maternelle ou au groupe de jeux :**
 - Téléphoner aux parents.

- 2) Maladie d'un enfant pendant le temps d'accueil : un enfant est fébrile, touse énormément, vomis, somnole :**
 - Téléphoner aux parents pour qu'ils viennent le chercher
 - Si parents non joignables, téléphoner au 144

- 3) Accidents : Chutes, blessures, intoxication :**
 - Téléphoner au 144 (ou 145 en cas d'intoxication)
 - Téléphoner aux parents

- 4) Incendie : Toutes les intervenantes ont assisté à la formation incendie et évacuation.**
 - Utilisation de la couverture anti-feu
 - Evacuation par couloir ou fenêtre
 - Téléphoner au 118

- 5) Disparition d'un enfant pendant le temps d'accueil : (place de jeux de l'école)**
 - Mettre le groupe en classe sous la responsabilité d'une enseignante (école primaire juste à côté)
 - Recherche de l'enfant aux abords de la place de jeux
 - Téléphoner au 117 au bout de 10 minutes
 - Téléphoner aux parents.

- 6) Urgences sociales (maltraitance, négligence, abus) :**
 - Signalement au comité
 - Demande de conseil à la permanence INTAKE du SEJ